



L'EPA (encadrement pédagogique alternatif) et la pensée philosophique

Par Annick Faniel

Différents événements ont ravivé¹ une polémique autour des cours de religion et morale dans l'enseignement officiel en Fédération Wallonie-Bruxelles (Belgique). Parmi ceux-ci on peut citer l'attentat survenu dans les locaux de « Charlie Hebdo » le 7 janvier 2015 ainsi que l'arrêt rendu par la Cour constitutionnelle le 12 mars 2015, où elle considère que l'organisation des cours de religion dans l'enseignement officiel dans la Fédération Wallonie-Bruxelles ne respecte pas la Convention européenne des droits de l'Homme². Ces faits ont entraîné de nombreux débats et ont abouti à l'élaboration puis à l'enregistrement d'un décret « *instaurant un mécanisme de dispense pour les cours de religion et de morale non confessionnelle* »³. Ce dernier est publié au Moniteur belge depuis le 14 juillet 2015. Notons que ce décret, appelé aussi décret « EPA » (encadrement pédagogique alternatif) est transitoire, il est ainsi prévu que ses effets cessent le 31 août 2016. En cette fin du mois d'octobre 2015, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé le projet de décret « relatif à l'organisation d'un cours et d'une éducation à la philosophie et à la citoyenneté ». Il est prévu qu'il soit mis en place en septembre 2016 dans l'enseignement primaire et en septembre 2017 dans l'enseignement secondaire⁴.

¹ Ainsi que le relate Edouard Delruelle, professeur de philosophie politique à l'ULG (Université de Liège), les querelles et la remise en question des cours de religion ou de morale en Belgique « remontent aux années 1950, lors de la guerre scolaire ». Il a aussi participé à des débats organisés dans les années 1990 pour réfléchir à ces questions. Informations dans la vidéo : <http://www.lesoir.be/820372/article/actualite/regions/bruxelles/2015-03-12/ce-qu-il-faut-retenir-polemique-sur-cours-philosophiques> (dernière consultation le 30 novembre 2015)

² Cet arrêt a été rendu suite à la plainte introduite par des parents au sujet de l'obligation de suivre un cours de religion ou de morale. Résumé des faits dans l'article suivant : <http://www.lesoir.be/820275/article/actualite/enseignement/2015-03-12/peut-on-etre-dispense-cours-religion-cour-constitutionnelle-dit-oui> (dernière consultation le 30 novembre 2015)

³ « *Décret instaurant un mécanisme de dispense pour les cours de religion et de morale non confessionnelle dans l'enseignement organisé par la Communauté française et dans l'enseignement officiel subventionné par la Communauté française* » publié au Moniteur belge le 14 juillet 2015 : <https://www.cecp.be/refeos/wp-content/uploads/2015/08/2015.08.28.Decret.Dispense.EPA.pdf> (dernière consultation le 30 novembre 2015)

⁴ Informations extraites de l'émission Libres ensemble : « L'EPA : pas un cours de rien », du 3 novembre 2015 : <http://www.libresensemble.be/lepa-pas-un-cours-de-rien-2/03/11/2015/> (dernière consultation le 30 novembre 2015)

L'EPA (encadrement pédagogique alternatif)

Par conséquent, l'élève dispensé doit dès lors « *bénéficier de l'encadrement pédagogique alternatif (EPA) prévu dans l'établissement dans lequel il est inscrit, à concurrence de deux périodes hebdomadaires de 50 minutes, conformément aux principes prévus par le présent article. L'encadrement pédagogique alternatif est obligatoire à partir de la date fixée par le Pouvoir organisateur. Cette date doit se situer entre le 15 septembre 2015 et le 1er janvier 2016 au plus tard. Elle est communiquée aux parents et à l'administration avant le 15 septembre 2015* »⁵. Une circulaire de la Ministre de l'Éducation fixe le cadre dans lequel les heures d'EPA doivent se retrouver : l'EPA ainsi que les cours de religion ou de morale doivent rester dans la grille horaire normale⁶.

De manière générale, cet encadrement vise à éveiller les élèves à la citoyenneté et au questionnement philosophique⁷. C'est ainsi que le Pôle Philo⁸, service de Laïcité Brabant wallon, a vu croître récemment le nombre d'enseignants inscrits dans les formations en pratiques philosophiques⁹ qu'il propose. En effet, le Décret « EPA » (Article 18) précise que les professeurs de morale ou de religion mis en disponibilité et porteurs d'un titre pédagogique seront prioritaires pour assurer cet encadrement.

D'autres enseignants ont déjà mis le pied à l'étrier, notamment à l'école de la Vieille Montagne à Liège, où l'EPA a pour « *objectif principal de développer le questionnement sur soi. Apprendre à se connaître et à connaître les autres. Aussi apprendre à être un citoyen responsable, la responsabilité qu'on peut avoir dans la construction d'un projet ou d'une idée. Il y a aussi un axe philosophique, un axe démocratie et un axe prise de conscience de soi* » précise la personne qui l'enseigne¹⁰. Notons toutefois que, de manière générale, dans l'enseignement officiel où il est proposé, seul 2,56% des élèves ont opté pour l'EPA. Plus précisément, un journal rapporte : « *Interrogée en commission du Parlement par le député Ecolo Christos Doulkeridis, Joëlle Milquet a précisé que le nombre de demandes de dispense dans l'enseignement primaire était, selon un inventaire réalisé au 1er octobre, de près de 2,2% dans le primaire, et juste au-dessus des 3% dans l'enseignement secondaire. L'EPA a rencontré un succès un peu plus important dans l'enseignement secondaire en Région bruxelloise où le nombre de demandes de dispense atteint près de 6,1% des élèves inscrits* »¹¹.

⁵ In Article 8bis - §1^{er} du Décret « EPA » évoqué dans la note 2.

⁶ Détails de la circulaire n°5492 du 17 novembre 2015 :

[http://www.enseignement.be/hosting/circulaires/upload/docs/FWB%20-%20Circulaire%205492%20\(5723_20151118_173957\).pdf](http://www.enseignement.be/hosting/circulaires/upload/docs/FWB%20-%20Circulaire%205492%20(5723_20151118_173957).pdf) (dernière consultation le 30 novembre 2015)

⁷ Détails des thématiques de l'E.P.A. au sein du Décret « EPA » évoqué dans la note 2, dans l'Article 8bis - §2.

⁸ Le Pôle Philo « *propose, par la démarche philo basée sur le libre examen, d'explorer des chemins nouveaux pour se questionner et poser un regard critique sur soi, les autres et le monde* » :

http://www.polephilo.be/Presentation_a76.html (dernière consultation le 30 novembre 2015)

⁹ Informations sur les formations en pratiques philosophiques : http://www.polephilo.be/Formation-en-pratiques-philosophiques_a144.html (dernière consultation le 30 novembre 2015)

¹⁰ Information parue le jeudi 8 octobre 2015 sur le site de la RTBF :

http://www.rtb.be/info/regions/liege/detail_le-cours-d-epa-est-deja-dispense-a-liege-et-il-a-un-contenu?id=9102648 (dernière consultation le 30 novembre 2015). Notons toutefois que l'EPA est actuellement un encadrement et non un cours.

¹¹ In « Dans l'enseignement officiel, seuls 2,56% des élèves ont sollicité la dispense du cours de morale ou religion », article de Belga News, publié le 6 octobre 2015 et rapporté par la RTBF :

http://www.rtb.be/info/belgique/detail_dans-l-enseignement-officiel-seuls-2-56-des-eleves-ont-sollicite-la-dispense-du-cours-de-morale-ou-religion?id=9100941 (dernière consultation le 30 novembre 2015)

Le questionnement et la pensée philosophique

Partant de cette actualité et des questions qu'elle suscite, notamment en ce qui concerne le contenu de l'EPA, il nous paraît intéressant de comprendre ce que peut représenter « la philosophie pour les enfants » (qu'est-ce que la philosophie pour enfant ? Un enfant est-il capable de pensée philosophique ? Qu'est-ce qu'une thématique philosophique et comment en parler avec eux ?).

« L'étonnement devant le monde » (Aristote)

« Dès l'âge de trois ans, l'enfant se pose des questions » écrit Edwige Chirouter¹². Jacques Lévine¹³ insiste, quant à lui, sur la richesse et l'intensité de la vie psychique de l'enfant. Selon lui, ce dernier « rencontre, très tôt et avec la même force que les adultes, des questions aussi complexes et difficiles que la solitude, le bonheur, l'injustice, le pouvoir, la mort... Il éprouve, très vite, la contradiction fondatrice entre le désir d'être aimé et la peur d'être mangé »... Il se pose, très jeune, le problème du sens de sa propre existence et de la présence des hommes dans le monde » ... « L'enfant vit pleinement. Et cette reconnaissance inconditionnelle fonde la volonté de lui permettre d'apprendre à penser. Le matériau est là : même si sa verbalisation est tâtonnante, l'enfant peut avancer, se saisir de ce qui se passe en lui, tenter de l'exprimer, s'efforcer de se comprendre et de comprendre »¹⁴.

De manière générale, Aristote nous rappelle que, au contraire de l'animal, l'homme s'émerveille car il possède la capacité de penser, de s'abstraire hors du monde, de mettre à distance le monde pour se le représenter. L'étonnement est ainsi le propre de l'homme. L'enfant pose les questions qui le taraudent. Il n'a pas spécialement conscience qu'il pose des questions philosophiques. Des exemples de questions d'enfants sont cités par Edwige Chirouter¹⁵ : « Est-ce que le premier homme avait une maman ? » ; « Est-ce qu'il faut aimer tout le monde ? » ; « Est-ce qu'il faut toujours dire la vérité ? » ;... Michel Tozzi les qualifie de questions « massives, radicales, syncrétiques » ... « Elles font choc dans leur existentialité, c'est-à-dire leur interpellation vis-à-vis de notre condition »¹⁶.

Pensée ordinaire et pensée réflexive ou « apprendre à penser »

S'étonner ne suffit pas selon John Dewey, psychologue et philosophe américain du XIXe siècle. Distinguant la pensée ordinaire de la pensée réflexive, « il souhaite désigner par là une manière de penser consciente de ses causes et de ses conséquences. Connaître les causes de ses idées libère l'individu de la rigidité intellectuelle, pouvoir choisir entre plusieurs possibilités et pouvoir agir sur elle, est source de liberté intellectuelle. En connaître les

¹² Edwige Chirouter est Maître de conférences à l'Université de Nantes et ExpertE auprès de l'UNESCO. L'article cité est « Pratiquer l'étonnement : la philosophie, la littérature et l'enfance » : <http://www.entrevues.net/LinkClick.aspx?fileticket=h7SMcf4%2BaNs%3D&tabid=626> (dernière consultation le 30 novembre 2015)

¹³ Jacques Lévine est psychologue et psychanalyste français né en 1922. En 1996, il fonde les Ateliers philosophie.

¹⁴ Les propos de Jacques Lévine sont extraits de l'ouvrage « enfants philosophes, avenir de l'humanité ? » relatés par Philippe Meirieu (Professeur à l'Université Lumière Lyon 2) : http://www.meirieu.com/PREFACES/levine_enfant_philosophe.htm (dernière consultation le 30 novembre 2015)

¹⁵ Edwige Chirouter, op cit.

¹⁶ In Michel Tozzi (Professeur des universités à Montpellier 3, Directeur du CERFEE-IRSA) : « Le questionnement philosophique des enfants : pistes pour des recherches » : <http://www.inrp.fr/biennale/7biennale/Contrib/longue/289.pdf> (dernière consultation le 30 novembre 2015)

conséquences, c'est maîtriser leur sens »¹⁷. Il est donc nécessaire pour lui de permettre aux enfants de pouvoir réfléchir sur leurs pensées, de les analyser, notamment par l'intervention d'un adulte ou par les autres enfants, de façon à ce que ce ne soit pas seulement de la pensée ordinaire mais que ça devienne de la philosophie.

Les nouvelles pratiques philosophiques

Cela nous amène à aborder les nouvelles pratiques philosophiques. Ayant pour objectif majeur de « penser par soi-même », elles permettent un travail et un cheminement à partir d'une curiosité philosophique de départ. Parmi les effets bénéfiques observés sur les individus qui participent aux activités philosophiques, nous pouvons citer un travail sur l'estime de soi ou une approche différente des savoirs. Elles formeront le sujet de notre prochaine analyse.

Annick Faniel

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



¹⁷ In « *La philosophie pour enfants : une pratique innovante au centre d'une collaboration pluridisciplinaire entre philosophes, pédagogues et psychanalystes* », par Johanna Hawken, Doctorante en Philosophies Contemporaines Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, publié le 17 novembre 2013 : <http://www.implications-philosophiques.org/actualite/une/la-philosophie-pour-enfants/> (dernière consultation le 30 novembre 2015)